

République Française

Département des Ardennes

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Novy-Chevrières

SEANCE DU 30 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 2 pouvoirs

Date de convocation
23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Yves BEGUIN**, maire.

Présents : **BEGUIN Yves, DOMMELIER Benoit, LAMBOT Jean-Pierre, LE PEUC'H Kévin, LEDOUBLE Jérôme, LOZINGOT Sylvie, LUDINART Michel, MALVY Noëlle, PARAPEL Patricia, SIMON Christine, STEVENIN Bernard, VIOLET Odette.**

Absents : **ENGLERT Marine.**

Représentés : **LE PEUC'H Régis par LE PEUC'H Kévin, PONCET Frédéric par VIOLET Odette.**

Monsieur LEDOUBLE Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEVIS POUR LE DEPLACEMENT D'UN PORTAIL APRES LA NOUVELLE ENTREE DE L'ECOLE ET DECISION MODIFICATIVE N°5 :

N° de délibération : DCM2021_045

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	14	9	4	1	0

Monsieur le Maire rappelle que le 28 janvier 2021, le conseil municipal avait accepté le devis de Monsieur BOIZARD Julien, de Saulces-Monclin (08) pour le déplacement du grand portail situé avant le nouvel accès de l'école, pour que celui-ci soit déplacé après, avec la pose du prolongement de la clôture jusqu'à son nouvel emplacement et la pose d'une borne anti stationnement pour un montant prévisionnel de 2 243,40 € TTC.

L'entreprise ne pouvant pas réaliser ses travaux urgents cette année, Monsieur le Maire présente deux nouveaux devis :

- de la SARL LUZURIER de Saulces-Monclin (08) pour un montant de 3 708,00 € TTC ;*
- de l'entreprise TECO CONSTRUCTION de Novy-Chevrières (08) pour un montant de 2 695,00 € TTC.*

A la majorité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise TECO CONSTRUCTION de Novy-Chevrières (08) pour le déplacement du grand portail situé avant le nouvel accès de l'école, pour que celui-ci soit déplacé après, avec la pose du prolongement de la clôture jusqu'à son nouvel emplacement et la pose d'une borne anti stationnement pour un montant prévisionnel de 2 695,00 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- décide de prendre la décision modificative n° 5 comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
Investissement				
D 2138-212 : DEPLACEMENT DU PORTAIL DEVANT ENTREE ECOLE	0.00 €	+ 2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21534-203 : FOURNITURE ET POSE ECLAIRAGE TERRAIN DE BOULES	- 2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2188-208 : ACHAT DE DISTRIBUTEURS SUR PIEDS DE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE	- 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total investissement	- 2 700.00 €	+ 2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total GENERAL	0.00 €		0.00 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Yves BEGUIN, maire



Yves BEGUIN

YVES BEGUIN
2021.12.16 20:57:15 +0100
Ref:20211216_095202_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en préfecture
et de sa publication le même jour